Errances dans le désert, première partie

17

(17–1) Introduction

Le titre du livre des Nombres vient de la Vulgate latine *Numeri* («Nombres») qui décrit le recensement rapporté aux trois premiers chapitres du livre plutôt que son contenu en général. C'est pourquoi *Nombres* est, à strictement parler, le nom chrétien de cette section de la Torah, ou cinq premiers livres de Moïse.

Les Hébreux choisissaient la plupart du temps un des premiers mots du texte comme titre de chacun des livres de la Bible. C'est ainsi que les Juifs ont appelé ce livre soit *Vayedabber* («Et il parla») qui est le premier mot hébreu du livre ou plus couramment *Bemidbar* («Dans le désert») qui est le cinquième mot du premier verset.

Cette partie de l'œuvre de Moïse rapporte les mouvements des enfants d'Israël du mont Sinaï au mont Pisga, lequel se trouvait du côté oriental du Jourdain et dominait la Terre promise. Le livre contient le récit du recensement d'Israël, les préparatifs lévitiques pour déménager le tabernacle, la raison pour laquelle Israël fut maudit par quarante années d'errance, le second recensement d'Israël lorsque ceux qui avaient plus de vingt ans à l'époque de l'Exode étaient morts, le choix de Josué pour conduire Israël et la description de quelques héritages en terres de diverses tribus.

Le livre ne contient pas beaucoup de discours doctrinaux mais permet de comprendre les événements historiques-clefs de l'histoire de la famille de Jacob. Quelques implications doctrinales de ces événements historiques ont une grande valeur. Soyez attentifs aux événements principaux et aux préparatifs précis que dut faire Israël avant d'être prêt à obtenir sa récompense promise.

Instructions aux étudiants

1. Utilisez les Notes et commentaire ci-dessous pour vous aider dans votre lecture et votre étude de Nombres 1:12.
2. Faites les Points à méditer selon les directives de votre instructeur (les étudiants qui font l'étude individuelle étudieront toute cette section).

NOTES ET COMMENTAIRE SUR NOMBRES 1–12

(17–2) Nombres 1:1–46. Combien de personnes Moïse emmena-t-il dans le désert?

Le premier recensement d'Israël après l'Exode comptait 603550 hommes de plus de vingt ans qui pouvaient porter les armes (voir verset 3). Cela ne comprenait pas les Lévites (voir verset 47) qui étaient au nombre de 22000 (voir Nombres 3:39). Cela excluait aussi toutes les femmes, les vieillards, les garçons de moins de vingt ans et les hommes incapables de porter les armes. Ce compte rendu a conduit des savants à évaluer le nombre total des enfants d'Israël à plus de deux millions d'âmes (Keil and Delitzsch, *Commentary*, 1:3:4–5). D'autres savants croient qu'il y a eu des erreurs textuelles dans la transmission des chiffres tout au long des siècles et que le nombre total d'Israélites devait être plus proche d'un demi-million (voir section d'enrichissement E, *Le problème des grands nombres dans l'Ancien Testament*). Quoi qu'il en soit, la tâche que devait affronter Moïse était incroyablement vaste. Amener ne fût-ce que 500000 personnes dans un désert rigoureux et aride et essayer de satisfaire leur faim et leur soif, les besoins en abri et en protection contre les éléments rencontrés, ainsi que les amener à un état de maturité spirituelle et d'obéissance. . .: il n'est pas étonnant que Moïse se soit écrié: «Je ne puis pas, à moi seul, porter tout ce peuple, car il est trop pesant pour moi» (Nombres 11:14).

(17–3) Nombres 1:32–35

La bénédiction d'Ephraïm s'accomplit ici en ce qu'il avait des milliers de fils en plus, capables de porter les armes, que son frère aîné Manassé (voir Genèse 48:19–20).

(17–4) Nombre 1:47–54

Ceux de la prêtrise lévitique avaient particulièrement pour tâche de s'occuper de la maison du Seigneur: d'y officier en faveur des enfants d'Israël et de la démonter, de la remonter lors des déplacements. Ils en étaient les protecteurs, et c'est ainsi que leurs tentes encerclaient le sanctuaire.

(17–5) Nombres 2. Pourquoi y avait-il un ordre de marche et de campement bien déterminé?

La maison de Dieu est une maison d'ordre (voir D&A 132:8). Pour représenter symboliquement cela, le camp devait aussi montrer de l'ordre. L'ordre était maintenant tant dans les camps que lors des marches.

Les tribus étaient déployées en quatre groupes de trois. A l'est du camp et à l'avant de la colonne en marche, il y avait Issacar et Zabulon avec Juda à la tête. Du côté sud, en deuxième place venaient Siméon et Gad sous la direction de Ruben. Au centre étaient les Lévites. A l'ouest et au quatrième rang de la marche il y avait Manassé et Benjamin conduits par Ephraïm. Au nord et à l'arrière se trouvaient Aser et Nephthali, avec Dan à la tête.

Les places d'honneur, à la tête des armées et suivant immédiatement le tabernacle, étaient détenues respectivement par Juda et Ephraïm. Juda campait directement à l'est de l'entrée du tabernacle.

(17–6) Nombres 3

Les Lévites ne furent pas comptés avec les autres tribus d'Israël à cause de leur intendance divine qui était de remplacer les fils premiers-nés (voir versets 12–13). Mais Joseph s'était déjà vu affecter une double part, et Ephraïm et Manassé devinrent des tribus complètes et indépendantes (voir Genèse 48:22). Une distinction fut également faite entre les fils d'Aaron et les autres Lévites (voir versets 2, 8–10, lecture 17–15). Les descendants d'Aaron furent désignés comme prêtres, et c'est eux qui reçurent l'intendance de présider aux ordonnances du tabernacle. Les autres Lévites aidaient à l'entretien du tabernacle et à ce service, mais ils n'accomplissaient pas les ordonnances du sacrifice, ne brûlaient pas l'encens, etc. Tous les Lévites campaient autour du tabernacle, mais Aaron et ses fils, ainsi que Moïse, étaient placés dans la position la meilleure directement en face de l'entrée du tabernacle (voir verset 38).

(17–7) Nombres 3:51. Pourquoi les Lévites supplémentaires furent-ils rachetés à prix d'argent?

Le nombre total des Lévites accomplissant les services religieux était presque égal au nombre des premiers-nés d'entre les enfants d'Israël. Les 273 premiers-nés en trop qui n'étaient pas rachetés homme par homme par un remplaçant lévite furent rachetés par une offrande de cinq sicles chacun. Le président John Taylor a expliqué pourquoi il fallait qu'il en fût ainsi:

«Les premiers-nés des Egyptiens, pour lesquels on n'offrait pas d'agneau comme signe de la propitiation, furent mis à mort. C'est grâce à la propitiation et à l'expiation seules que les Israélites furent sauvés et, dans ces circonstances, ils auraient péri avec les Egyptiens qui étaient condamnés s'il n'y avait pas eu l'expiation et la propitiation futures du Christ dont ceci était une image.

«C'est pourquoi le Seigneur réclamait comme légitimement siens ceux qu'il avait sauvés et, les réclamant comme siens, il requérait leurs services. . . Il accepta la tribu de Lévi à la place des premiers-nés d'Israël; et comme il y avait plus de premiers-nés que de Lévites, le reste devait être racheté par de l'argent, que l'on donnait à Aaron, comme grand-prêtre et représentant de la Prêtrise d'Aaron, Aaron étant aussi un Lévite (voir Nombres 3:50–51)» (*Mediation and Atonement*, p. 108).

(17–8) Nombres 4:1–49. Quelle est l'importance des fils de Kehath?

Le chapitre 4 des Nombres explique les devoirs et les responsabilités des branches des Lévites en ce qui concerne le tabernacle. Moïse et Aaron étaient fils d'Amram, petit-fils de Lévi, par Kehath (voir Nombres 3:19; Exode 6:18, 20). Aaron et ses fils furent mis à part pour la prêtrise et reçurent les autres fils de Lévi pour les aider dans les mouvements et les fonctions du tabernacle (voir Nombre 3:5–13).

Kehath semble avoir été le deuxième fils de Lévi (voir Nombres 3:17), mais il était probablement mentionné en premier lieu à cause de ses petits-fils Moïse et Aaron et aussi parce que c'étaient ses descendants masculins qui étaient les porteurs du mobilier sacré du tabernacle (Dummelow, *Commentary of the Holy Bible*, p. 104).

Les fils de Lévi commençaient leur ministère au tabernacle à l'âge de trente ans, l'âge du Sauveur quand il commença son ministère terrestre (voir Nombres 4:3, 23; 30; Luc 3:22–23).

(17–9) Nombres 5:1–4. Exclusion des impurs hors du camp

Ceux qui avaient la lèpre ou une gonorrhée n'avaient pas la permission de marcher ou de camper avec le reste d'Israël (voir verset 2). Etre mis hors du camp signifiait simplement qu'on était rejeté du gros de la troupe, non qu'on était totalement rejeté ou abandonné. Un érudit biblique bien connu dit pourquoi cet isolement était requis.

«L'expulsion mentionnée ici était fondée 1) sur une raison purement *physique*, c'est-à-dire que les maladies étaient *contagieuses*, et que par conséquent il était nécessaire de mettre à part ceux qui avaient été affligés, afin que la contagion ne se répandît pas. 2) Il y avait aussi une raison *spirituelle*, le camp était l'habitation de *Dieu*, et on ne pouvait permettre à rien d'impur de rester là où il demeurait» (Clarke, *Bible Commentary*, 1:631).

(17–10) Nombres 5:11–31. L'épreuve de la jalousie

Cette loi permettant de décider de la culpabilité ou de l'innocence d'un adultère peut intriguer à bien des égards. Tout d'abord elle paraît fortement en défaveur de la femme, car il n'y a pas d'exigence équivalente pour l'homme. L'étude attentive de la loi montrera ce qu'elle impliquait et pourquoi le Seigneur la révéla.

«Les rabbins qui ont commenté ce texte nous donnent l'information suivante: Quand un homme poussé par l'esprit de jalousie soupçonnait sa femme d'avoir commit l'adultère, il l'amenait d'abord devant les juges et l'accusait du délit; mais comme elle affirmait son innocence et refusait de se reconnaître coupable et comme il n'avait pas de témoin à présenter, il exigeait qu'elle fût condamnée à *boire des eaux d'amertume* que la loi avait prévues, afin que par ce moyen Dieu découvrît ce qu'elle voulait cacher. Lorsque les juges avaient entendu l'*accusation* et la *dénégation*, l'homme et sa femme étaient tous deux envoyés à Jérusalem pour comparaître devant le Sanhédrin, qui était le juge unique dans de telles questions. Les rabbins disent que les juges du Sanhédrin s'efforçaient tout d'abord de confondre la femme à coups de menaces et de l'amener à confesser son délit; quand elle continuait à clamer son innocence, elle était amenée à la porte orientale de la cour d'Israël où on lui enlevait les vêtements qu'elle portait et on l'habillait de noir devant un certain nombre de personnes de son propre sexe. Le prêtre lui disait alors que si elle se savait innocente, elle n'avait rien à craindre; mais que si elle était coupable, elle pouvait s'attendre à subir tout ce dont la loi la menaçait; à quoi elle répondait: *amen, amen*.

«Le prêtre écrivait alors les paroles de la loi sur un morceau de vélin avec de l'encre ne contenant pas de vitriol afin qu'elle s'effaçât d'autant plus vite. Les mots écrits sur le vélin étaient, selon les rabbins, les suivants: ‹Si un étranger ne s'est pas approché de toi et que tu ne t'es pas souillée en abandonnant le lit de ton mari, ces eaux amères que j'ai maudites ne te

feront pas de mal; mais si tu t'es éloignée de ton mari et t'es souillée en t'approchant d'un autre homme, sois maudite par le Seigneur et deviens un exemple pour tout son peuple. Que ta cuisse se dessèche et ton ventre s'enfle jusqu'à ce qu'il éclate! Que ces eaux maudites entrent dans ton ventre et, étant enflée par elles, que ta cuisse se putréfie!›

«Après cela le prêtre prenait une nouvelle cruche, la remplissait d'eau prise dans la cuve d'airain qui se trouvait près de l'autel des holocaustes, y jetait de la poussière prise sur le pavement du temple, y mêlait quelque chose d'amer, comme de *l'absinthe*, et ayant lu à la femme les malédictions précitées et ayant reçu sa réponse *amen*, il grattait les malédictions hors du vélin et les faisait tomber dans la cruche d'eau. Pendant ce temps un autre prêtre déchirait les vêtements de la femme jusqu'à sa poitrine, lui dénudait la tête, défaisait les tresses de ses cheveux, attachait ses vêtements déchirés avec une ceinture en dessous des seins et la présentait avec un dixième d'épha ou environ deux litres de *farine d'orge*, qui se trouvait dans une poêle à frire, sans huile ni encens.

«L'autre prêtre, qui avait préparé les eaux de jalousie, les donnait alors à boire à la personne accusée et, dès qu'elle les avait avalées, il lui mettait dans la main la poêle contenant la farine. On l'agitait devant le Seigneur et on en jetait une partie dans le feu de l'autel. Si la femme était innocente, elle retournait avec son mari, et les eaux, au lieu de l'incommoder, la rendaient en meilleure santé et plus féconde que jamais; si, au contraire, elle était coupable, on la voyait immédiatement pâlir, les yeux exorbités, et, pour ne pas que le temple fût souillé de sa mort, on l'emportait et elle mourait instantanément avec tous les détails ignominieux énoncés dans les malédictions» (Clarke, *Bible Commentary*, 1:634).

Il convient de noter plusieurs points.

1. Bien que ce rituel fût centré sur la femme, cela n'impliquait aucunement que les hommes qui commettaient l'adultère étaient excusés, car la loi disait clairement que les adultères des deux sexes devaient être lapidés (voir Lévitique 20:10).

2. D'une certaine façon, la loi accordait deux types différents de protection à la femme. Tout d'abord sans cette loi il est possible à un mari d'accuser injustement sa femme d'infidélité. Si sa parole seule suffisait pour la condamner, elle se trouverait vraiment dans un état terrible. Confier à Dieu le soin de décider si elle était coupable ou innocente plutôt que de confier cela à son mari ou même à d'autres hommes était une façon de veiller à ce que ses droits fussent respectés si elle était innocente.

Le deuxième avantage est plus subtil, mais probablement d'une plus grande valeur encore. Si un mari soupçonnait sa femme d'adultère, le résultat serait de produire une tension terrible dans les relations entre mari et femme. Dans le système légal d'aujourd'hui, sans témoin pour prouver sa culpabilité, le tribunal la déclarerait probablement non-coupable. Mais la base de son acquittement serait le manque de preuves de sa culpabilité plutôt que la preuve de son innocence. Par conséquent pareille déclaration légale ne contribuerait guère à dissiper les doutes du mari, et la mésentente continuerait probablement. Amis et voisins entretiendraient probablement eux aussi pendant longtemps des soupçons quant à son innocence. Mais grâce à l'épreuve de jalousie, on recevait la preuve irréfutable de son innocence par la déclaration même de Dieu. La réputation de la femme était sauvée ainsi que le mariage. Ainsi on assurait une justice et une miséricorde authentiques, et toute la question était promptement réglée.

3. Ceux qui demandent pourquoi une femme ne pouvait pas exiger une épreuve parallèle pour son mari doivent se souvenir que si la femme accusée refusait de subir l'épreuve en buvant l'eau, son acte était considéré comme une confession de culpabilité. Par conséquent *elle et son partenaire* dans l'acte mauvais étaient mis à mort (voir Lévitique 20:10). Si elle essayait de mentir et de remporter l'épreuve, mais s'attirait les malédictions, le résultat était, lui aussi, considéré comme preuve de la culpabilité de son partenaire masculin. Il est possible qu'une femme qui croyait son mari coupable d'infidélité ait pu demander que celle qu'elle soupçonnait de lui avoir servi de partenaire fût soumise à l'épreuve de la jalousie. Le résultat établissait immédiatement la culpabilité ou l'innocence de son mari aussi bien que celle de l'autre femme.

4. Ainsi, dans un monde où les droits des femmes étaient souvent violés, le Seigneur fournissait le moyen de protéger leurs droits et de veiller à ce que le mal fût supprimé et justice faite.

(17–11) Nombres 6:1–21. Qu'était un naziréen?

Un naziréen était un homme ou une femme qui faisait volontairement vœu de séparer sa vie pour le service du Seigneur ou de se consacrer à lui (*Keil and Delitzsch Commentary*, 1:3:34). Etre naziréen n'avait rien à voir avec la ville de Nazareth.

Un naziréen faisait trois vœux: il s'abstenait totalement de vin ou de boissons fortes, ainsi que de tout produit de la vigne sous quelque forme que ce fût (voir Nombres 6:3–4); il ne laissait pas le rasoir toucher sa tête mais laissait pousser naturellement ses cheveux comme couronne à Dieu (Nombres 6:5); et il ne se permettait pas de s'approcher d'un mort, fût-ce un membre de sa famille (voir Nombres 6:6). Sa vie et tous ses efforts étaient totalement et expressément consacrés à Dieu. Cette vie consacrée avait une certaine ressemblance avec celle du grand-prêtre (voir Lévitique 21:10–12). Parmi ceux qui semblent avoir fait ce genre de vœu ou dont les parents ont fait ce vœu pour eux, il faut citer Samson (voir Juges 13:5), Samuel (voir 1 Samuel 1:11, 28) et Jean-Baptiste (voir Luc 1:15). Dans certains cas, ces vœux de naziréen étaient pour la vie, mais la plupart du temps c'était pour une période bien déterminée, après quoi la personne revenait à une vie normale (deux cas dans le Nouveau Testament qui semblent apparentés à ces vœux sont rapportés dans Actes 18:18, 19 et 21:23–26).

(17–12) Nombres 7

Le mot *prince* dans le texte hébreu signifie «dirigeant ou chef de tribu». On trouvera une étude sur les ustensiles du tabernacle dans la lecture 13–7 à 13–12. On trouvera la valeur du sicle dans la table des poids et mesures dans cartes et tableaux.

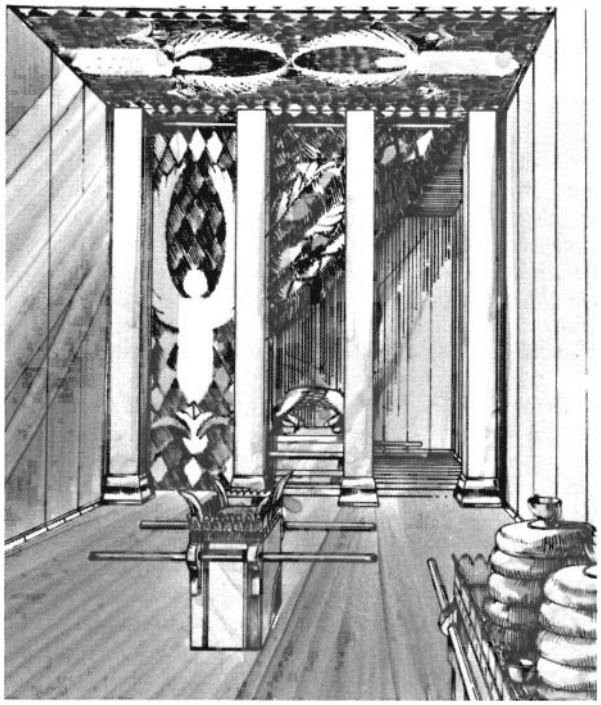

Le sanctuaire ou saint

(17–13) Nombres 8:1–4. Quelle est la signification de «sur le devant du chandelier»?

En hébreu, *sur le devant* signifie que quand la lampe était allumée, sa lumière illuminait tout ce qui se trouvait du côté opposé de la pièce («sur le devant du chandelier») (versets 2 et 3). Dans ce cas, la table des pains de proposition était en face de la lampe.

(17–14) Nombres 8:5–22

Les Lévites entraient dans leur service au tabernacle tout comme un bébé vient au monde: purs et sans tache (voir versets 6–7). En outre, le peuple posait les mains sur le prêtre (voir verset 10) qui était alors mis à part pour son service. Quand un Israélite apportait une offrande au tabernacle, avant de l'offrir en sacrifice il posait les mains sur l'animal et lui transférait symboliquement son identité (voir la lecture 14–5). Le fait que le peuple d'Israël posait les mains sur le prêtre voulait donc dire qu'il prenait sur lui son identité, c'est-à-dire qu'il devenait son représentant devant le Seigneur.

(17–15) Nombres 8:19. Quelle distinction y a-t-il entre la Prêtrise aaronique et la Prêtrise lévitique?

«La Prêtrise d'Aaron est répartie en Prêtrise *aaronique* et *lévitique*, pourtant ce n'est qu'*une seule* prêtrise. Il s'agit ici tout simplement de désigner certains devoirs *au sein* de la prêtrise. Des fils d'Aaron, qui *présidaient* dans l'ordre aaronique, on disait qu'ils détenaient la *Prêtrise* d'Aaron, et les fils de Lévi qui n'étaient pas fils d'Aaron, on les appelait Lévites. *Ils détenaient la Prêtrise d'Aaron*, mais travaillaient sous la direction des fils d'Aaron en qualité de subordonnés» (Smith, *Doctrines du salut*, 3:86).

(17–16) Nombres 8:23–26. Quelle était l'intendance des Lévites?

Le chapitre 4 des Nombres parle du rôle propre des Lévites qui est de transporter le tabernacle, et ces versets du chapitre 8 parlent de leur intendance et de leur service dans le tabernacle. Puisqu'ils avaient été donnés à Aaron et à ses fils pour les aider à administrer des ordonnances sacrées, les Lévites étaient chargés de monter et de démonter le tabernacle, de le nettoyer, de porter le bois et l'eau et de tuer les animaux que leurs frères devaient utiliser pour ces sacrifices. Il leur était permis de commencer ce service cinq ans avant ceux qui transportaient le tabernacle (cf Nombres 8:24; 4:3).

A l'âge de cinquante ans, les Lévites devaient «aider leurs frères», Aaron et ses fils, à prendre soin du mobilier du tabernacle (Nombres 8:26; voir aussi 3:7–9). Ce service volontaire était une couronne pour leur vieillesse.

(17–17) Nombres 9:1–14

L'idée cruciale enseignée par la fête de la Pâque était qu'Israël, dans une cérémonie exigeante, avait un symbole et un rappel du Fils unique de Dieu dont le sang sauverait l'homme spirituellement comme le sang sur les poteaux des portes en Egypte les avait sauvés physiquement (revoyez les lectures 10–1 et 10–6).

(17–18) Nombres 9:15–23. Quelle est la signification du nuage au-dessus du tabernacle?

Ce passage est le plus complet sur la loi du Seigneur concernant le mouvement du camp d'Israël. Comme la nuée de fumée et de feu était le signe visible de la présence de Dieu, Israël apprit à littéralement suivre le Seigneur. Il dressait le camp, levait le camp, voyageait et accomplissait ses services sur le commandement du Seigneur; l'hébreu dit: «à la bouche de Jéhovah» (cf verset 18). On les entraînait littéralement à suivre Jéhovah, qui a toujours dirigé son Eglise et son royaume, et cependant beaucoup d'entre eux ne transférèrent pas la signification de cette démonstration physique miraculeuse à son corollaire spirituel plus important.

(17–19) Nombres 10:1–10

Les trompettes d'argent battu ou martelé étaient utilisées en sept circonstances particulières: pour convoquer l'assemblée générale, pour réunir les princes ou les dirigeants tribaux, pour donner le signal pour lever le camp, pour sonner l'alerte en cas de guerre, pour annoncer les jours de fête et de réjouissance, pour annoncer les fêtes solennelles et pour annoncer le début des offrandes et des sacrifices au commencement de chaque mois. Il est clair qu'il fallait un instrument à longue portée pour pousser un aussi grand nombre de personnes à l'action.

(17–20) Nombres 10:21

Les Kehathites étaient des Lévites de la même famille que Moïse et Aaron, Kehath étant leur grand-père et un fils de Lévi (voir Nombres 4:15, 18; Exode

6:18, 20). Ils étaient les seuls Lévites dont le fardeau (le mobilier du tabernacle) était si important qu'ils devaient le porter à la main (voir Nombres 7:9).

(17–21) Nombres 10:29–32. Qui était Hobab et que voulait dire Moïse quand il lui dit: «Tu nous serviras de guide»?

«Hobab, beau-frère de Moïse, se laissa persuader, quoique peu disposé au départ, d'accompagner Israël et de lui servir de guide. Jéhovah donnait les indications générales, mais Hobab connaissait la région et pouvait les aider à trouver des pistes bien déterminées, des lieux pour les campements, etc. Il partit avec sa famille et devint effectivement héritier de terres en Israël, comme le montrent plus tard Juges 1:16 et 4:11 ainsi que 1 Samuel 15:6, 2 Rois 10:15; 1 Chroniques 2:55 et jusque dans Jérémie 35 où ce prophète les cite comme étant d'une intégrité exemplaire» (Rasmussen, *Introduction to the Old Testament*, 1:115).

(17–22) Nombres 11:16–17, 24–29. Quel don les soixante-dix reçurent-ils?

«En réponse à la demande d'aide de Moïse, soixante-dix hommes furent choisis et dotés de ‹l'esprit qui était sur lui› (c'est-à-dire sur *Moïse*; cela signifie qu'ils étaient partiellement dotés de la même autorité et des mêmes dons spirituels) de manière à être capables de ‹prophétiser›. Quand certaines personnes objectèrent que deux des hommes qui prophétisaient n'étaient pas sortis pour la cérémonie d'installation, Moïse dit avec ferveur: ‹Puisse tout le peuple de l'Eternel être composé de prophètes, et veuille l'Eternel mettre son Esprit sur eux!› Il refusa de leur interdire de prophétiser.

«(Notez que nous vivons dans une dispensation où *tous* les membres de l'assemblée du Seigneur *peuvent* avoir le don de prophétie et d'autres dons en vertu du fait que tous ceux qui sont baptisés reçoivent le ‹don du Saint-Esprit›. Il est cependant probable que certains d'entre nous ne l'utilisent pas.)

«A propos de dons spirituels de ce genre à l'époque de Paul, voyez 1 Corinthiens 12:4–10» (Rasmussen, *Introduction to the Old Testament*, 1:115).

Dans ce passage on trouve encore une preuve de la grandeur de Moïse. Certains dirigeants se sentiraient menacés si les subordonnés manifestaient des dons et des capacités semblables aux leurs parce qu'alors leur situation serait mise en danger. Mais il n'en était pas ainsi de Moïse. Répondant à la plainte de Josué, Moïse demande: «Es-tu jaloux pour moi?» (Nombres 11:29). Non seulement il n'était pas menacé par ce partage remarquable de son autorité spirituelle, mais il exprima le désir de voir chaque Israélite partager la même autorité que lui.

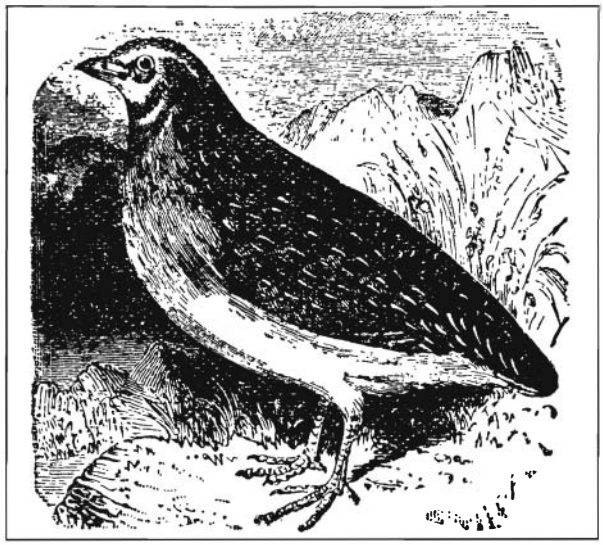

Caille du désert

(17–23) Nombres 11:19, 20, 31–35

Quand Dieu envoya les cailles pour répondre au désir d'Israël d'avoir autre chose que la manne, le peuple devint glouton. La prise la plus petite équivalait environ cent boisseaux, ce qui était bien au-delà des besoins normaux. La convoitise d'avoir plus que ce qu'il ne pouvait utiliser valut au peuple un juste châtiment. On ne nous dit pas combien moururent du fléau, mais l'endroit fut appelé «tombes des désirs» (voir verset 34).

(17–24) Nombres 12:1–11. Pourquoi Marie et Aaron s'opposèrent-ils à Moïse?

Selon Josèphe, quand Moïse était général de l'armée égyptienne lors de l'attaque contre les Ethiopiens, il épousa une Ethiopienne comme alliance politique pour mettre fin à la guerre (Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, livre 2, chapitre 5, pp. 63–64).

La raison apparente des plaintes de Marie et d'Aaron était que les Ethiopiens étaient non-Israélites et descendants de Cusch. Mais la raison réelle de la plainte semble avoir été la jalousie suscitée par le fait que Moïse était chef spirituel et prophète d'Israël.

«Cette élévation de Moïse suscita l'envie chez son frère et sa sœur que Dieu avait aussi richement dotés et placés si haut que Marie se distinguait comme prophétesse par-dessus toutes les femmes d'Israël tandis qu'Aaron avait été élevé par son investiture à la haute prêtrise aux fonctions de chef spirituel de toute la nation. Mais l'orgueil du cœur naturel ne se satisfaisait pas de cela. Ils voulaient disputer à leur frère Moïse la prééminence de son appel spécial et de sa situation exclusive, qu'ils se considéraient peut-être comme justifiés à lui contester non seulement en qualité de frère et sœur, mais aussi comme les soutiens les plus directs de son appel. Marie fut l'instigatrice de la révolte, comme nous pouvons le voir par le fait que son nom vient avant celui d'Aaron et aussi du fait que le verbe est au féminin» (Keil and Delitzsch, *Commentary*, 1:3:75).

Marie, prophétesse rebelle

Aujourd'hui il y a des membres de l'Eglise qui tombent dans un piège semblable. Parce que le Seigneur leur donne en bénédiction les dons de l'Esprit, ils pensent qu'ils ont une situation égale ou supérieure à l'autorité présidente de la prêtrise. Ils ne tardent pas à être conduits à l'apostasie s'ils ne s'humilient pas et ne se soumettent pas aux serviteurs du Seigneur appelés à présider. Même si le souhait de Moïse lui avait été accordé et si toutes les âmes d'Israël avaient reçu le don de prophétie (voir Nombres 11:29), Moïse aurait quand même été celui que le Seigneur avait choisi pour présider. Une question qui se pose c'est: Pourquoi Marie fut-elle seule punie par la lèpre, et non Aaron alors que les deux avaient participé à la révolte? Il y a deux raisons possibles. Premièrement, comme le font remarquer Keil and Delitzsch, Marie fut l'instigatrice de l'attaque contre le droit de Moïse à la présidence. Par conséquent son péché était plus grave. Deuxièmement, chez Aaron rechercher à diriger la prêtrise était une preuve d'orgueil et d'ambition. Il aspirait à un poste auquel il n'avait pas été appelé. Lorsque Marie chercha à assumer ce poste, non seulement elle faisait preuve d'orgueil, mais elle cherchait aussi à installer un ordre contraire au système de gouvernement de Dieu. Dès le commencement les appels à la prêtrise et le droit de présider furent donnés aux hommes. La tentative de Marie de parvenir à l'égalité avec Moïse était une infraction grave contre l'ordre institué par Dieu.

POINT A MEDITER

(17–25) Souvent ceux qui enseignent l'Ancien Testament séparent Nombres 11 et 12 et les traitent comme si c'étaient deux histoires différentes alors qu'en réalité on peut retirer une grande leçon quand on voit les rapports existants entre les deux. Répondez aux questions suivantes en étudiant de nouveau ces deux chapitres.

1. Quel événement avait immédiatement précédé les plaintes à propos de la nourriture? (Voir Nombres 11:1–3.) Qu'est-ce que cet événement nous apprend sur le refus d'Israël de tirer les leçons de l'expérience?

2. Quand les Israélites se plaignirent de la monotonie de leur régime alimentaire, de qui se plaignaient-ils en réalité? (Voir 11:20.)

3. La *manne* était le nom que le peuple avait donné à la nourriture envoyée par Dieu et provenait du mot hébreu signifiant «Qu'est-ce que c'est?» (Voir Exode 16:15.) Quel est le nom que Dieu avait donné à la nourriture? (Voir Exode 16:4.)

4. Quel sens symbolique voyez-vous dans le fait qu'Israël se lassa de la nourriture envoyée de Dieu et «fut saisi de convoitise» (Nombres 11:4) pour la nourriture d'Egypte (cf Jean 6:30–35, 51). Souvenez-vous que l'Egypte, comme Babylone, est un symbole du monde (voir Apocalypse 11:8).

5. Le Seigneur donna finalement à Israël ce qu'il souhaitait et lui fournit la nourriture, des cailles, mais avant de le faire il accorda à Moïse sa demande d'aide concernant les fardeaux de la direction. Au lieu de simplement appeler une aide supplémentaire, comment le Seigneur décida-t-il de partager le fardeau de Moïse? (Voir 11:16–17, 24–25.)

6. Les soixante-dix anciens d'Israël se virent accorder un des dons de l'Esprit, le don de prophétie (voir D&A 46:22). Sur quoi prophétisèrent-ils, pensez-vous? (Voir Mosiah 13:33–35.)

7. Relisez soigneusement Jean 6:33, 34, 47–51. Voyez-vous maintenant un sens particulier au fait que le Seigneur envoya le don de prophétie parmi les Israélites qui se plaignaient de ce qu'ils étaient fatigués de la manne?

8. Notez les termes relatifs au fait de manger dans les Ecritures telles que Néphi 9:51; 32:3; Jacob 3:2; Esaïe 40:11; Jean 21:15–17; D&A 20:77. Qui fut plus véritablement nourri ce jour-là, les Israélites qui recueillirent les cailles ou les soixante-dix qui firent festin des fruits de l'Esprit? En quoi ces événements ajoutent-ils une signification poignante au cri de Moïse: «Puisse tout le peuple de l'Eternel être composé de prophètes, et veuille l'Eternel mettre son esprit sur eux!»? (Nombres 11:29).

9. Quel est le sort final de ceux qui cherchent à ne faire festin que de la chair du monde? (Voir Nombres 11:31–34.)

10. Pensez maintenant à la rébellion de Marie et d'Aaron dans le contexte de ce qui venait de se produire. Il est presque certain qu'Aaron fut un des soixante-dix dirigeants du peuple choisis pour recevoir le don de prophétie (voir 11:16). Marie avait aussi le don de prophétie, qui ne lui fut pas donné en cette occasion, mais précédemment, car on l'appelait «prophétesse» (Exode 15:20). Y a-t-il un risque qu'une personne qui ressent le merveilleux don de prophétie se croie soudain égale en pouvoir au prophète qui est l'officier président de la prêtrise? Pourquoi?

11. Supposez que le souhait de Moïse que tout Israël fût composé de prophètes (voir Nombres 11:29) se fût réalisé. Cet événement aurait-il voulu dire que Moïse n'était plus le prophète ou l'officier président de la prêtrise en Israël?

12. Le péché de Marie ne consistait pas à chercher à

être semblable à Moïse dans le domaine des dons spirituels, mais plutôt à chercher à partager avec lui l'appel d'officier président de la prêtrise. Quelle leçon y a-t-il à retirer de cet événement pour l'Israël moderne?

13. Nous avons vu dans le Lévitique que la lèpre était en soi un symbole (voir la lecture 15–7). Quelle est donc la signification symbolique du châtiment de Marie pour avoir rejeté le poste de direction de Moïse? Quel rapport ce châtiment a-t-il avec l'avertissement donné dans Doctrine et Alliances 1:14?

Errances dans le désert, première partie

18

(18–1) Introduction

L'Ancien Testament contient l'histoire d'hommes et de femmes grands et merveilleux. Abraham, Sara, Ruth, Moïse, Adam, Eve, Enoch et beaucoup d'autres sont une inspiration pour tous ceux qui désirent parvenir à la vraie grandeur. Mais l'Ancien Testament rapporte aussi beaucoup de tragédies. La tragédie ne consistait pas tellement dans ce qui se passait mais dans ce qui était perdu, dans ce qui aurait pu être par comparaison à ce qui était. Le roi David perdit l'exaltation à cause de sa tentative insensée de couvrir son péché d'adultère par le meurtre. Saül, appelé par le Seigneur à être le premier roi d'Israël, oublia rapidement qui était le vrai roi et finit sa vie dans une recherche frénétique de la paix et de la tranquillité. Samson reçut des dons et des pouvoirs extraordinaires, et cependant il les gaspilla dans des actes frivoles et égocentriques.

Dans ce chapitre, vous étudierez une autre tragédie de l'Ancien Testament, mais dans ce cas c'était une tragédie nationale. Les Israélites avaient été emmenés hors de portée du pouvoir du plus grand empire du monde de l'époque. Ils avaient été personnellement témoins des fléaux qui s'étaient abattus sur les Egyptiens mais avaient laissé Israël indemne. Ils avaient de leurs propres mains aspergé du sang sur les portes de leurs maisons et puis ils avaient entendu les cris des Egyptiens lorsque les premiers-nés tombèrent. Ils avaient marché entre les deux murailles d'eau qui se divisèrent sur le commandement de Moïse, et ils avaient regardé tandis que ces murailles s'écrasaient sur les armées du pharaon. Ils mangeaient du pain qui apparaissait miraculeusement chaque matin, buvaient l'eau jaillissant d'un rocher, sentirent le Sinaï trembler et le virent flamboyer. Quel peuple dans toute l'histoire a eu un plus grand témoignage de ce que Dieu était avec lui et pouvait utiliser sa puissance insurpassable en sa faveur? Il avait tant et on lui promettait tant encore. Puis vint le choix. En un seul choix insensé, aveugle, dépourvu de foi, cette génération d'Israël perdit tout.

Lisez maintenant la tragédie d'Israël. Cela devrait faire pleurer toutes les âmes justes de toutes les époques pour ce peuple insensé. Regardez dans votre propre cœur et voyez si la tragédie d'Israël ne pourrait pas se répéter dans votre vie.

Instructions aux étudiants

1. Utilisez les Notes et commentaire ci-dessous pour vous aider dans votre étude de Nombres 13–36.
2. Faites les Points à méditer selon les directives de votre instructeur (les étudiants qui font l'étude individuelle étudieront toute cette section).

NOTES ET COMMENTAIRE SUR NOMBRES 13–36

(18–2) Nombres 13–14. Les espions et leur rapport négatif sur le pays

A ce moment de l'histoire, Israël n'était sorti que depuis quelques mois de l'Egypte et avait reçu la loi de Dieu. Le Seigneur dit que le moment était venu d'entrer posséder la terre promise. Il commanda d'envoyer un groupe de reconnaissance en Canaan pour reconnaître le pays. Les signes de la richesse du pays étaient irréfutables et les espions ramenèrent même une grappe de raisin portée sur une perche entre deux hommes pour montrer la beauté et la richesse des produits (voir Nombres 13:23). Et cependant les espions, à l'exception de Josué et Caleb, rapportèrent qu'en dépit de la richesse du pays, il n'y avait pas d'espoir d'en chasser les habitants. Le ton exagéré de leur rapport négatif apparaît dans l'utilisation de mots tels que «*très* grands» (Nombres 13:28), le pays «dévore ses habitants» (13:32), «*tous*. . . sont des hommes d'une haute taille» (13:32), «nous y avons vu les *géants*» (13:33), «nous étions. . . comme des *sauterelles*» (13:33).

Un rapport aussi exagéré était en lui-même déjà assez grave et montrait le manque de foi des dix hommes qui le firent. Mais la tragédie nationale commença quand Israël entendit leur rapport. Il rejeta ouvertement les nombreuses marques de la puissance de Dieu qui avaient presque été son pain quotidien et commença à s'écrier qu'il aurait mieux valu de ne jamais avoir quitté l'Egypte. Les murmures n'en restèrent pas là non plus. Un mouvement fut lancé pour rejeter Moïse et choisir un dirigeant qui ramènerait le peuple en Egypte (voir Nombres 14:4 et Néhémie 9:17, qui suggèrent qu'ils allèrent jusqu'à choisir les dirigeants qui les reconduiraient). Quand Josué et Caleb essayèrent de contrecarrer l'effet du rapport négatif, l'assemblée chercha à les lapider (voir Nombres 14:10).

Il ne faut guère s'étonner que la colère du Seigneur s'alluma. Dans une grande prière d'intercession, Moïse demanda miséricorde pour son peuple (voir Nombres 14:13, 14). Il n'excusa pas le comportement de son peuple mais mit seulement l'accent sur la miséricorde longanime du Seigneur. La destruction fut épargnée à Israël, mais il perdit le droit d'entrer immédiatement dans la terre promise. Pendant les trente-huit années qui suivirent, il allait errer dans le désert hostile du Sinaï. Pendant ce temps-là, il aurait pu conquérir les habitants de la terre de promission, conquérir des villes, manger du fruit du pays où coulait «le lait et le miel» (Nombres 13:27) et élever ses enfants dans le confort et la paix. Mais il ne voulut pas, et ainsi tous ceux qui avaient plus de vingt ans qui avaient rejeté la puissance du Seigneur, à l'exception de Josué et de Caleb, allaient mourir dans le désert.

(18–3) Nombres 14:40–45. Israël peut-il vaincre sans le Seigneur?

Quand Moïse rapporta aux Israélites toutes les paroles du Seigneur «le peuple fut dans une grande désolation» (Nombres 14:39). Cependant sa désolation n'était pas celle d'un vrai repentir comme le montrent les événements qui suivirent immédiatement. Comme des enfants sans maturité qui n'avaient pas du tout compris la raison du châtiment par les parents, Israël décida tout à coup de monter contre les Cananéens «car nous avons péché» (verset 40). Mais Moïse dit que c'était trop tard. Le Seigneur avait retiré le commandement de monter posséder le pays, et par conséquent s'ils montaient à ce moment-là, ils iraient sans sa force.

Alors se produisit la deuxième étape de la tragédie. Les Israélites venaient de perdre le droit d'entrer dans la terre promise parce qu'ils avaient refusé de suivre le Seigneur. Maintenant dans une tentative de montrer à quel point ils étaient «repentants», *ils refusèrent de suivre le Seigneur*. Avec une triste concision, Moïse dit simplement: «Alors descendirent les Amalécites et les Cananéens qui habitaient cette montagne; ils les battirent, et les taillèrent en pièces» (verset 45).

(18–4) Nombres 15:1–26

Nous trouvons ici l'application proprement dite des diverses offrandes sacrificatoires prescrites dans Lévitique 1 à 7. Les lois de sacrifice, qui produisaient l'expiation et la réconciliation avec Dieu, furent répétées à ce moment-là dans le récit de Moïse parce que dans l'état de rébellion d'Israël, ils fournissaient le moyen de rentrer en la faveur de Dieu.

(18–5) Nombres 15:27–31

Les personnes qui péchaient volontairement dans l'Israël de l'Antiquité devaient être «retranchées» (verset 30). C'est-à-dire qu'elles devaient être excommuniées du camp d'Israël (voir verset 30). Dans certains cas, le péché exigeait aussi la peine de mort. Cet acte extrême était nécessaire parce que le pécheur «a méprisé la parole de l'Eternel» (verset 31). Ce n'était pas un péché commis dans l'ignorance ou par faiblesse, mais le refus délibéré d'obéir à la parole du Seigneur. Cette loi enseigne donc, à titre individuel, la même leçon donnée collectivement à Israël, à savoir que quand des personnes ou une nation méprisent la parole du Seigneur et pèchent volontairement, elles sont retranchées de Dieu et ne sont pas considérées comme faisant partie du peuple de son alliance. Elles subissent la mort spirituelle.

(18–6) Nombres 15:32–36. Le fait de ramasser du bois le jour du sabbat mérite-t-il la mort?

Lapider un homme pour avoir violé le sabbat paraît être un châtiment sévère. Mais dans son contexte historique, il y a deux choses qui sont significatives. Moïse venait de donner la loi traitant de la rébellion volontaire contre Dieu. Cet homme connaissait-il la loi du sabbat? Moïse avait clairement enseigné précédemment que celui qui violait le sabbat devait être mis à mort (voir Exode 31:14, 15; 35:2). On trouve manifestement ici l'exemple de quelqu'un qui «a méprisé la parole de l'Eternel» (Nombres 15:31).

Mais réfléchissez un instant à ce qui venait d'arriver à Israël. La nation avait méprisé la parole de l'Eternel tout d'abord en refusant de monter contre les Cananéens quand le Seigneur lui avait dit de le faire et deuxièmement en allant contre eux alors que le Seigneur lui avait dit de ne pas le faire. Ainsi Israël s'était vu refuser l'entrée de la terre promise. Maintenant une personne privée méprisait la parole du Seigneur et refusait d'entrer dans le repos requis le jour du sabbat. Tout comme Israël devait souffrir la mort dans le désert pour sa rébellion, de même l'individu rebelle devait être puni du même châtiment. Autrement il ne serait pas logique avec lui-même.

(18–7) Nombres 15:37–41. Qu'étaient les franges sur le vêtement?

Un symbole est une chose qui en représente une autre. Une des utilisations des symboles est de nous rappeler nos engagements importants. Par exemple le pain et l'eau de la Sainte-Cène sont des symboles qui nous rappellent le sacrifice que Jésus a fait pour nous et les alliances que nous avons faites avec lui. Israël pratiquait la loi du sacrifice pour une raison semblable.

De même le Seigneur commanda à Israël, dans ses errances, de mettre une frange sur les bords de ses vêtements de telle façon que quand il regardait les bords, cela lui rappelait les commandements du Seigneur (voir verset 39).

L'homme utilise l'habillement pour se couvrir, se protéger et s'embellir. Mettre des franges à une pièce de vêtement symbolisait ainsi qu'une personne est revêtue ou couverte des commandements de Dieu.

Le cordon bleu suggérait aussi symboliquement des idées d'une importance profonde. Le bleu est la couleur qui désigne les cieux et par conséquent symbolise le royaume spirituel ou la piété (voir Fallows, *Bible Encyclopedia*, sous la rubrique «colors», 1:440).

«Les tsitsith [cordon] sur la frange bleue devaient être un signe permettant aux Israélites de se souvenir des commandements de Dieu afin de les avoir constamment devant les yeux et de les suivre et non de diriger le cœur et les yeux vers les choses de ce monde qui se détournent de la parole de Dieu et détournent vers l'idolâtrie» (Keil and Delitzsch, *Commentary*, 1:3:104).

(18–8) Nombres 16:1–40. La révolte de Koré et d'autres dirigeants d'Israël

Dans la révolte de Koré se manifeste un défi direct au gouvernement de Moïse et d'Aaron. Jusqu'à ce moment-là Israël n'avait cessé de murmurer et de se plaindre, mais apparemment cela était une tentative plus grande de remplacer Moïse comme celui que Dieu avait choisi pour diriger son peuple (la révolte de Marie et d'Aaron était une tentative de se rendre égal à Moïse mais ne cherchait pas à le renverser). Koré, un Lévite, avait derrière lui deux cent cinquante des plus grands dirigeants d'Israël quand il accusa Moïse et Aaron d'en prendre trop sur eux (voir versets 2, 3). La déclaration de Koré que «toute l'assemblée, tous sont saints» (verset 3) ressemble à celle des Zoramites apostats qui, dans leur grande perversité, remerciaient Dieu de ce qu'ils étaient «ses enfants» (Alma 31:16).

Si l'insurrection avait été conduite par un Israélite quelconque, cela aurait déjà été très grave, mais Koré était un Lévite, quelqu'un qui détenait la Sainte Prêtrise et aurait par conséquent dû être un de ceux qui étaient au premier rang de l'obéissance plutôt que de la révolte. Les questions que Moïse lui pose aux versets 9 et 10 sont très à propos. Au lieu d'avoir le sentiment de respect et de reconnaissance qu'il aurait dû éprouver parce qu'il avait l'honneur d'être Lévite, Koré et ceux qui étaient avec lui cherchaient à s'emparer de la prêtrise supérieure et du gouvernement d'Israël. C'était une crise grave dans la vie politique et religieuse d'Israël, et le Seigneur décida de la régler d'une manière directe et frappante.

Le Seigneur commanda à Aaron, aux détenteurs légitimes de la prêtrise, à Koré et à ceux qui le suivaient d'apporter des brasiers et des parfums au tabernacle. Un brasier était un petit récipient de métal fait pour contenir des braises prises dans l'autel du tabernacle. Pendant le service du tabernacle le prêtre officiant devait asperger des parfums sur les braises de l'autel des parfums qui se trouvait directement devant le voile du tabernacle. D'autres Ecritures montrent que brûler de l'encens était un symbole de la prière (voir Apocalypse 5:8; 8:3–4; Psaumes 141:2) suggérant que l'on ne peut aborder Dieu qu'en saintes supplications. En demandant à chaque groupe d'apporter des brasiers et des parfums, le Seigneur créait un test très semblable à celui du concours entre Elie et les prêtres de Baal (voir 1 Rois 18:17–40). Dans ce cas, les faux adorateurs furent invités à invoquer Dieu pour avoir un signe que Baal avait l'autorité. Quand ils échouèrent, le Seigneur montra un témoignage physique frappant de ce qu'il était Dieu: le feu consuma le sacrifice et l'autel.

Ici Koré et ses partisans étaient invités à apporter du feu devant le Seigneur comme symbole de leurs prières et de leurs supplications pour qu'il les soutienne dans leur cause. Au lieu de cela la terre s'ouvrit et engloutit les chefs de la révolte (voir Nombres 16:31–33) et le feu tomba et consuma les deux cent cinquante autres qui voulaient usurper l'autorité de la prêtrise (voir verset 35).

(18–9) Nombres 16:41–50. Les enfants d'Israël murmurèrent

On ne peut s'empêcher de rester médusé devant la dureté de cœur d'Israël. Ces gens avaient vu une manifestation incroyable de la puissance du Seigneur qui confirmait directement l'appel de Moïse et d'Aaron comme chefs d'Israël. Et pourtant, malgré ce pouvoir miraculeux, ils murmurèrent et dirent que Moïse et Aaron avaient tué de vrais serviteurs du Seigneur (voir verset 41). Il ne faut pas s'étonner qu'Abinadi les ait décrits comme «un peuple obstiné, prompt à l'iniquité, mais lent à se rappeler le Seigneur son Dieu» (Mosiah 13:29). On ne peut non plus s'empêcher de s'étonner de la patience et de la longanimité du Seigneur.

(18–10) Nombres 17:1–13. Que signifie l'éclosion de la verge d'Aaron?

Dans la révolte contre le gouvernement de Moïse et d'Aaron, le Seigneur donna deux preuves miraculeuses qui montraient sans l'ombre d'un doute à Israël qui il avait choisi pour diriger son peuple. Tout d'abord Koré et ceux qui s'étaient joints à lui dans la révolte furent tués soit en étant engloutis dans la terre, soit en étant consumés par le feu. Deuxièmement ceux qui continuaient à soutenir son gouvernement pervers, même après la mort de Koré, furent tués par une plaie (voir Nombres 16:49). Les Ecritures disent que près de quinze mille personnes moururent en essayant de prouver que Moïse et Aaron n'étaient pas ceux qui devaient diriger Israël. Puis le Seigneur proposa encore un miracle pour montrer mieux encore qui était choisi pour détenir la prêtrise. Les érudits de la Bible ont expliqué la signification de ce miracle de cette façon:

«Le miracle que Dieu fit ici comme Créateur de la nature était en même temps un symbole significatif de la nature et de la signification de la prêtrise. Le choix des verges avait aussi quelque chose à voir avec l'objet en question. La verge d'un homme était le signe de sa fonction de dirigeant dans la maison et dans l'assemblée; chez le prince la verge devient sceptre, un signe du règne [voir Genèse 49:10]. Branche coupée, la verge ne pouvait produire des bourgeons ni fleurir d'une manière naturelle. Mais Dieu pouvait fournir une force vitale renouvelée même au bois sec. Et ainsi Aaron n'avait, d'une manière naturelle, aucune prééminence par-dessus les chefs des autres tribus. Mais la prêtrise était fondée non pas sur les qualifications et les dons naturels, mais sur la puissance de l'Esprit que Dieu communique selon le choix de sa sagesse et qu'il avait confiée à Aaron par sa consécration d'huile sainte d'onction. C'est cela que le Seigneur voulait montrer au peuple en faisant en sorte que la verge d'Aaron donne des branches, des fleurs et des fruits par un miracle de sa toute-puissance, tandis que les verges des autres chefs de tribus restaient aussi nues que précédemment. Ainsi ce n'était donc pas sans une profonde signification que la verge d'Aaron produisit non seulement des pousses grâce auxquelles on pouvait reconnaître le choix divin mais alla jusqu'à porter des fleurs et des fruits mûrs. Cela montrait qu'Aaron n'était pas seulement qualifié pour son appel mais administrait son office dans toute la puissance de l'Esprit et portait les fruits attendus de lui. La verge d'amandier était spécialement adaptée pour montrer cela, car l'amandier est le premier de tous les arbres à fleurir et à porter des fruits et a reçu à cause de ce fait son nom qui veut dire. . .‹éveille-toi› [cf Jérémie 1:11]» (Keil and Delitzsch, *Commentary*, 1:3:114).

(18–11) Nombres 18. Les prêtrises lévitique et d'Aaron

Une distinction est faite ici entre les deux ordres de la Prêtrise d'Aaron. Bien que les termes *d'Aaron* et *lévitique* soient parfois utilisés l'un pour l'autre (voir D&A 107:1, 6, 10), il y avait des différences dans les devoirs. La prêtrise inférieure était donnée à ceux de la «tribu de Lévi» (Nombres 18:2) à laquelle appartenaient Aaron et ses fils. Les Lévites accomplissaient les travaux ménagers du tabernacle comme remplir et allumer les lampes, porter l'arche de l'alliance, monter et démonter le tabernacle et ainsi de suite. Les prêtres, qui n'étaient choisis que parmi les fils d'Aaron, étaient nommés pour faire les sacrifices, brûler l'encens, instruire de la loi et ainsi de suite. Un fils premier-né, présidait tous les prêtres ou fils d'Aaron. Il était

grand-prêtre ou président des prêtres (voir Nombres 3:5–10; 18:1–7; 1 Chroniques 23:27–32).

Ceux qui étaient choisis pour agir dans les offices de prêtre et de Lévite devaient être entretenus par les dîmes et les offrandes faites par les enfants d'Israël (voir Nombres 18:21, 24). Ainsi le Seigneur dit à Aaron: «Je te donne les prémices qu'ils offriront à l'Eternel: tout ce qu'il y aura de meilleur en huile, tout ce qu'il y aura de meilleur en moût et en blé» (verset 12). Tout cela, comme tout le reste en Israël, devait être dîmé (voir verset 26).

En outre, les Lévites devaient avoir un endroit pour vivre. On ne leur donna pas de terres comme aux autres tribus, parce que leur héritage était plutôt la prêtrise (voir verset 20). Pour les disperser parmi les tribus et fournir du logement aux Lévites, Moïse commanda de créer quarante-huit «villes lévites» pour ceux qui vaquaient aux besoins spirituels d'Israël (voir Nombres 35:1–8). Cet héritage lévitique fut fourni lorsque le pays de Canaan fut conquis sous Josué (voir Josué 21).

(18–12) Nombres 19. Lois de purification

Anciennement les Israélites qui avaient été en la présence de quelqu'un qui mourait ou était mort étaient considérés comme souillés (voir la lecture 15–3). Ce chapitre des Nombres décrit la façon dont une telle personne se purifiait. Tout d'abord on tuait une vache rousse ou on la brûlait et on mettait de côté les cendres. Puis les cendres étaient mises dans de l'eau pure et le mélange était aspergé sur ceux qui avaient été souillés. On appelait cela «l'eau expiatoire» puisque de cette façon on était purifié du péché (voir verset 9). Si l'on n'avait pas ainsi recours au pouvoir purificateur, on était «retranché du milieu de l'assemblée» (verset 20).

On peut trouver beaucoup de symbolisme vital dans cette ordonnance. Celui qui se souille par le péché subit une mort spirituelle qui le retranche de la présence de Dieu par la perte du Saint-Esprit. On récupère de la mort spirituelle par la foi en l'expiation du Christ (symbolisée par la mort de la vache rousse), en se repentant du péché, en étant baptisé dans l'eau, en recevant le Saint-Esprit, en obéissant aux commandements de Dieu. Tous ceux qui par la suite commettent des péchés graves et refusent de se repentir sont de même «retranchés du milieu de l'assemblée», c'est-à-dire excommuniés (verset 20).

(18–13 Nombres 20:12–13. Pourquoi Moïse ne fut-il pas autorisé à entrer dans la «Terre Sainte»?

Il n'était pas du tout rare que les enfants d'Israël se rebellent dans leurs errances dans le désert. La rébellion décrite dans ces versets était cependant particulièrement grave parce qu'elle amena apparemment Moïse, le prophète de Dieu, à oublier momentanément ce que le Seigneur lui avait commandé de faire. Le Seigneur avait dit à Moïse de fournir d'une manière particulière de l'eau à Israël qui murmurait. Montrant un rocher, le Seigneur dit à Moïse et à Aaron: «Vous parlerez en leur présence [d'Israël] au rocher et il donnera ses eaux» (verset 8). Mais Moïse était las et irrité contre Israël. «Ecoutez donc, rebelles!, dit-il, est-ce de ce rocher que *nous* vous ferons sortir de l'eau?» (verset 10). Puis au lieu de parler au rocher comme Dieu l'avait commandé, Moïse «frappa deux fois le rocher», et il en jaillit de l'eau (verset 11). Le Seigneur réprimanda alors Moïse et Aaron parce qu'ils ne l'avaient pas sanctifié aux yeux du peuple et dit aux deux hommes qu'il ne serait permis à aucun d'eux d'amener Israël dans la terre promise (voir verset 12). Non seulement ils n'avaient pas soigneusement suivi les instructions du Seigneur, mais ils avaient aussi suggéré en utilisant le mot *nous* que c'étaient eux qui fournissaient l'eau.

Cet incident, pris avec d'autres Ecritures, suscite un certain nombre de questions. Moïse pécha-t-il vraiment contre le Seigneur? Est-ce là la raison pour laquelle il ne fut pas permis à Moïse d'entrer dans la terre promise? Moïse s'attribua-t-il tellement de la gloire ou était-il simplement furieux devant le manque de foi manifesté par les enfants d'Israël? Cette seule erreur suffisait-elle à annuler des années de grande foi, d'obéissance et de dévouement?

Deux autres passages au moins de l'Ancien Testament indiquent que Moïse pécha effectivement en frappant le rocher de Meriba (voir Nombres 27:12–14; Deutéronome 32:51–52). Mais d'autres passages contribuent à éclaircir le sujet. Deutéronome 3:26 et 4:21 disent que le Seigneur dit à Moïse que la raison pour laquelle il ne pouvait pas entrer dans la terre promise était que le Seigneur était irrité contre lui *«à cause de vous»*. Cela pourrait impliquer qu'il y avait d'autres raisons à cette interdiction que l'erreur de Moïse. Deux autres faits renforcent cette supposition. Tout d'abord Moïse et la Prêtrise supérieure furent enlevés d'Israël *à cause de l'indignité du peuple et non de celle de Moïse* (voir D&A 84:23–25).

Deuxièmement Moïse fut enlevé lorsque son ministère mortel fut terminé (voir Alma 45:19). En d'autres termes, Moïse eut le privilège d'entrer dans une terre promise bien plus grande que le pays de Canaan. Il avait terminé son appel dans la mortalité, et un nouveau chef allait emmener Israël dans la terre promise. Et Moïse fut enlevé, ce qui n'est guère un châtiment pour avoir péché contre Dieu.

(18–14) Nombres 20:14

Moïse appelle son peuple «frère Israël» quand il parle au roi des Edomites (verset 14) parce que les Edomites étaient descendants directs d'Edom ou Esaü,

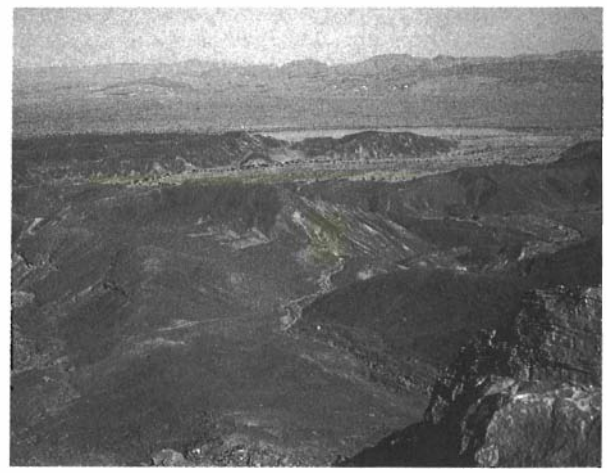

Le désert d'Edom

frère de Jacob, ou Israël, dont les Israélites descendaient. Il y avait par conséquent une parenté par le sang entre les deux peuples. Les choses que Moïse dit impliquent que le roi édomite connaissait bien la parenté. Il refusa cependant de laisser les Isréalites traverser ses terres.

Près de la route royale

Entre la révolte de Koré (chapitres 16–17) et la demande de passage au travers du pays d'Edom (chapitre 20) s'étaient écoulées les trente-huit années d'errance. Pour des raisons qui ne nous sont pas connues maintenant, Moïse ne décrivit pas ces années dans ses annales.

(18–15) Nombres 20:17. Que désigne l'expression «route royale»?

«La ‹route royale› est la grande route publique qui fut probablement faite aux frais de l'Etat et entretenue pour permettre au roi et à ses armées de s'y déplacer et est synonyme de ‹route du Sultan› (derb es sultan) ou ‹route impériale› comme on appelle encore toujours en Orient les vieilles routes militaires larges et ouvertes» (Keil and Delitzsch, *Commentary*, 1:3:134).

La grande route longeait les plateaux de l'actuelle Jordanie depuis la mer Rouge jusqu'en Syrie. A l'est elle était parallèle à la mer Morte et au Jourdain.

(18–16) Nombres 20:22–29. Que signifie le fait que Moïse enleva les vêtements d'Aaron et les mit sur Eléazar?

«C'était en fait le priver de son office; et mettre les vêtements sur son fils Eléazar impliquait le transfert de cet office à ce dernier. Le transfert des fonctions *en mettant les vêtements* du détenteur sortant sur la personne qui devait lui succéder était appelé *investiture* (habillement), et enlever un office à quelqu'un était appelé *déposition* (enlever les vêtements)» (Clarke; *Bible Commentary*, 1:682).

La même coutume continue à ce jour dans certaines institutions. Quand on installe un officier ou qu'on le relève de ses fonctions, on lui met ou on lui enlève les vêtements cérémoniels, symbolisant le transfert de l'autorité. Quand on part dans le déshonneur, on est littéralement dépouillé de sa robe. A l'armée le fait de couper les épaulettes ou les insignes du rang revient au même.

Mais Aaron ne s'est retiré ni dans le déshonneur ni dans la disgrâce. Sa mort était imminente (voir verset 28) et il était temps de passer à une direction nouvelle et plus jeune.

(18–17) Nombres 21:4–9. Le serpent d'airain dans le désert

On trouvera la signification symbolique de cet événement dans Jean 3:14, 15; 2 Néphi 25:20; Alma 33:19, 20; lecture 18–26.

(18–18) Nombres 22–24. L'histoire de Balaam

Quand les deux puissants rois des Amoréens furent battus par la force irrésistible d'Israël, les Moabites, avec leurs alliés madianites, furent remplis d'une telle frayeur que Balak, le roi, demanda de l'aide. Mais ce ne fut pas auprès de son propre dieu, Baal, qui s'était montré impuissant contre Israël pendant le conflit amoréen, qu'il chercha de la puissance. Il décida plutôt d'utiliser contre Israël son propre Dieu dont la puissance s'était merveilleusement manifestée. A cette fin, il envoya une délégation portant des présents à Balaam de Pethor, célèbre devin de Haute-Mésopotamie, qui avait apparemment la réputation d'être capable de bénir et de maudire avec beaucoup d'effet (voir Nombres 22:3–6).

Il est difficile de décider, en se basant sur le texte biblique, si Balaam était ou non un vrai prophète de Dieu détenant l'autorité de la prêtrise. Il vivait dans une région appelée Aram, portant probablement le nom du fils de Kémuel et petit-fils de Nachor, cousin d'Abraham. Charan, l'endroit où Abraham s'installa après avoir quitté Our, était un endroit où on célébrait le culte de Jéhovah et se trouvait aussi au pays d'Aram. Balaam aurait par conséquent pu être l'une de ces quelques personnes dispersées, comme Jéthro, qui détenaient la prêtrise et en exerçaient l'autorité. La Bible laisse entendre qu'il avait la vraie connaissance de Dieu et pouvait en recevoir des révélations. Quelle que soit leur origine, le Seigneur suscite des hommes inspirés auprès de toutes les nations (voir Alma 29:8).

Il est significatif que les Ecritures ne qualifient jamais Balaam de prophète, mais plutôt de magicien ou de devin un peu dans le même genre que Simon du Nouveau Testament (cf Josué 13:22; Actes 8:9–24). Bien que reconnaissant Jéhovah et professant dépendre de lui, Balaam était disposé à aller à l'encontre de l'avis du Seigneur et à accompagner les hommes de Balak. Pour s'assurer qu'il obéirait à la volonté de Dieu, le Seigneur envoya un ange le menacer de mort s'il maudissait Israël.

Une des choses remarquables dans la bénédiction d'Israël par Balaam est la promesse messianique du Christ (voir Nombres 24:14,17,19).

La réprimande reçue par Balaam d'un animal animé par l'Esprit de Dieu est un événement singulier dans l'histoire. Il est inutile de spéculer sur la façon dont cela se réalisa. Il est certain que l'animal parla d'une manière que Balaam pouvait comprendre. D'autres Ecritures indiquent que quand les animaux seront remplis de l'esprit divin et seront célestialisés, ils pourront s'exprimer en des façons qui leur sont actuellement refusées (voir Apocalypse 4:6, 9; D&A 77:2–4). Le texte ne montre pas Balaam surpris devant ce phénomène, circonstance qui a amené certains à penser que Balaam avait l'esprit troublé parce qu'il essayait de servir à la fois Dieu et Mamon. S'il avait été plus réfléchi, le comportement extraordinaire de sa monture habituellement obéissante l'aurait incité à regarder autour de lui pour découvrir ce qui se passait. Alors il aurait pu éventuellement découvrir la présence de l'ange.

L'incident suffit cependant à accomplir les desseins du Seigneur. Il fut montré à Balaam que ce n'était pas le voyage en lui-même qui déplaisait à Dieu, mais les sentiments et les intentions qu'il entretenait. L'incident tout entier semble avoir été suscité pour éveiller sa conscience et le ramener au sens des réalités afin d'exprimer strictement la parole de Dieu et elle seulement.

L'histoire décrit ensuite les débauches qu'Israël commit avec les filles de Moab; c'est-à-dire qu'Israël se joignit aux femmes de Moab dans le culte de Baal-Peor, un dieu de fertilité, ce qui impliquait offrir des sacrifices au dieu et se livrer à l'immoralité sexuelle. Ce qui n'est pas dit ici mais expliqué plus tard (Nombres 31:15–18), c'est que Balaam conseilla les Moabites dans cette action. Manifestement quand il vit qu'il ne pouvait pas obtenir sa commission auprès de Balak en maudissant directement Israël, il dit à Balak que Dieu ne bénirait Israël que quand il serait juste. Si les Moabites pouvaient séduire Israël et l'amener à adorer les idoles, il perdrait le pouvoir de Dieu. Balaam est donc devenu le symbole de ceux qui utilisent leurs appels et leurs dons pour obtenir du gain et pervertir le peuple du Seigneur (voir 2 Pierre 2:15; Apocalypse 2:14).

(18–19) Nombres 25:1–10

En dépit de la mesure sévère prise par Moïse contre ceux qui s'étaient joints aux Moabites dans le culte de Baal, un homme osa amener une des femmes dans le camp. Dans une juste indignation, Phinées les tua tous les deux, signifiant ainsi à tout le monde que la prêtrise ne tolérait plus une telle perversité. Il savait que la perversité d'un petit nombre pouvait apporter les souffrances et même la mort à un grand nombre. Si Israël perdait du pouvoir auprès de Dieu en tolérant le mal en son sein, des innocents mourraient dans les guerres avec les Cananéens quand Israël traverserait le Jourdain.

Les évêques modernes ont la responsabilité similaire

Le pays de Moab

d'éliminer le mal dans l'Eglise. Bien que l'excommunication soit le châtiment le plus sévère qu'ils puissent invoquer, ils ont néanmoins la responsabilité de déraciner le mal parmi les saints. S'ils ne le font pas, ils portent eux-mêmes la responsabilité du péché du peuple (voir Jacob 1:19).

(18–20) Nombres 26

Avant d'entrer dans la terre promise, Moïse et Eléazar, le prêtre, comptèrent par leurs tribus respectives les enfants d'Israël âgés de vingt ans et plus. Ce faisant ils découvrirent qu'à part trois personnes, pas une seule âme vivante de plus de vingt ans qui avait été comptée au commencement des errances dans le désert trente-huit ans plus tôt n'était encore en vie parmi les enfants d'Israël. Seul Josué, Caleb et Moïse lui-même restaient d'entre le groupe qui sortit à l'origine d'Egypte. Tout cela était comme le Seigneur l'avait dit (voir verset 65). Nombres 33–54 donne la raison pour laquelle les Israélites furent comptés en cette occasion.

(18–21) Nombres 27:18–23

L'événement décrit ici est l'ordination et la mise à part de Josué à la prêtrise détenue par Moïse.

«Les bénédictions spéciales, les onctions, le scellement des onctions, les confirmations, les ordinations, les appels, les guérisons, les offices et les grâces sont conférés par *l'imposition des mains* par les administrateurs légaux du Seigneur. Comme pour toutes les exigences prescrites par le Seigneur en matière de procédure, les bénédictions proposées ne s'obtiennent que quand on observe les formalités prévues (*Enseignements*, pp. 275, 76). . .

«Selon l'ordre de Dieu», l'ordination aux offices de la prêtrise s'accomplit par l'imposition des mains (Alma 6:1; Actes 6:5–6; Timothée 5:22). La mise à part aux fonctions de présidence, d'administration ou de responsabilités particulières se fait de la même manière (5e Article de Foi; Nombres 27:18–23; Deutéronome 34:9)» (McConkie, *Mormon Doctrine*, p. 438).

On trouvera un compte rendu de l'utilisation de l'ourim et du toummim dans l'Israël de l'Antiquité, dans la lecture 13–13.

(18–22) Nombres 30. Vœux et conditions de validité

Contracter une alliance avec le Seigneur était un acte très sérieux dans l'Israël antique (voir la lecture 16–15). Ce chapitre des Nombres parle de la force et du pouvoir des vœux que l'on fait devant le Seigneur. Il expose en particulier les relations entre l'homme et la femme quand il est question d'un vœux ou d'une alliance. Quatre cas particuliers sont traités:

«Le premier cas (versets 3–5) est celui d'une femme dans sa jeunesse, tandis qu'elle n'est pas encore mariée, et vivant dans la maison de son père. Si elle faisait un vœu d'accomplissement ou d'abstinence, et que son père en avait connaissance et restait silencieux, l'engagement était en vigueur. Mais si son père la désapprouvait en en entendant parler, c'est-à-dire lui interdisait de l'accomplir, elle n'était pas liée et Jéhovah lui pardonnait à cause du refus de son père. L'obéissance au père l'emportait sur un service religieux imposé à soi-même. Le *second* cas (versets 6–8) était celui d'un vœu d'accomplissement ou d'abstinence fait par une femme avant son mariage et amené avec elle dans son mariage. Dans pareil cas, le mari devait décider de sa validité de la même façon que le père avant le mariage. Le jour où il en entendait parler, il pouvait arrêter sa femme, c'est-à-dire la délier de son vœu; mais s'il ne le faisait pas immédiatement, il ne pouvait pas en empêcher l'accomplissement par après. . . Le *troisième* cas (verset 10) était celui de vœux accomplis par une veuve ou une divorcée. Pareil vœu était pleinement en vigueur parce que la femme ne dépendait pas d'un mari. Le *quatrième* cas (versets 11–12) était celui de l'épouse fait en tant que femme mariée. Ce vœu devait rester en vigueur si son mari restait silencieux quand il en entendait parler et ne l'arrêtait pas. D'autre part, il n'était pas en vigueur si son mari l'en déliait immédiatement» (Keil and Delitzsch, *Commentary*, 1:3:224).

(18–23) Nombres 32

On trouvera au chapitre 21 la carte représentant les divisions tribales du pays.

(18–24) Nombres 35:9–27. Pourquoi les «villes de refuge» étaient-elles nécessaires et qui était désigné comme «vengeur du sang»

Six des quarante-huit villes lévitiques étaient désignées comme «villes de refuge», des endroits où ceux qui avaient ôté la vie humaine pouvaient trouver protection en attendant d'être jugés et condamnés pour meurtre ou acquittés (verset 11). Ces villes devaient se trouver de part et d'autre du Jourdain (voir verset 14). Notez la distinction que Moïse fait entre le meurtre et le fait de tuer un être humain (voir versets 15–25). On faisait une différence entre ce qu'on appelle aujourd'hui le meurtre prémédité, le crime passionnel, l'homicide et la légitime défense.

«Les villes de refuge chez les Hébreux étaient nécessaires parce qu'il y avait encore la vieille loi patriarcale qui restait toujours en vigueur à savoir que *le plus proche parent* avait le droit de venger la mort de son parent en tuant le meurtrier; car la loi originelle prévoyait que *quiconque versait le sang de l'homme par l'homme son sang serait versé*, Genèse 9:6, et nul n'était jugé comme aussi qualifié pour exécuter cette loi que l'homme qui était le plus apparenté au mort. Comme cette loi pouvait susciter de nombreuses exécutions sommaires, de par la nature même de la chose, on considérait qu'il était nécessaire d'en nuancer l'application et en empêcher l'injustice, et on jugea que les villes de refuge répondaient à cette fin. Et nous ne lisons nulle part qu'elles se soient jamais révélées être inefficaces ou qu'elles aient jamais été violées» (Clark, *Bible Commentary*, 1:730).

(18–25) Nombres 36. Les filles de Tselophchad et leur héritage

Ici Moïse traite d'un problème pratique qu'Israël allait affronter quand il commencerait à conquérir le pays. Une fois les divisions tribales décidées, les familles de chaque tribu reçurent un terrain pour leur héritage. Si une partie du terrain était donnée à une célibataire et qu'elle se mariait dans une autre tribu, ce qui était probablement très courant, la terre de la femme

devenait la propriété conjointe de son mari. Ainsi une autre tribu obtenait une partie des terres affectées par le Seigneur et par Moïse à la tribu d'origine. La situation ne se produisait pas lorsque les fils se mariaient en dehors de leur tribu, parce que la terre restait toujours dans la tribu. Moïse et les anciens prévirent les problèmes que cela risquait de poser et décidèrent que les héritages territoriaux ne pouvaient pas passer d'une tribu à l'autre.

POINTS A MEDITER

(18–26) Dans ce chapitre, nous avons passé en revue plusieurs cas dans lesquels Israël ou ses membres ne gardaient pas les lois de Dieu.

Lisez Nombres 21:4–9

Cet incident est très célèbre dans l'histoire d'Israël. Remarquez que tout ce qu'il fallait faire pour guérir de la morsure empoisonnée du serpent c'était de tourner les yeux vers le serpent d'airain sur la perche que Moïse avait faite et qu'il dressait devant le peuple. On n'en dit pas davantage sur cette histoire. Et pourtant les prophètes ultérieurs ont utilisé cet incident pour donner des enseignements précieux. Jésus l'a utilisé comme symbole de lui-même. Comment?

Lisez Jean 3:14

Néphi dit que bien que Dieu eût préparé le serpent sur la perche comme moyen de guérir le peuple, certains refusèrent de profiter du don qui leur était offert. Pourquoi? Qu'arriva-t-il alors?

Lisez 1 Néphi 17:41

Alma ajoute une raison pour laquelle le peuple ne voulait pas obéir. Que dit-il?

Lisez Alma 33:20–22

Néphi, fils d'Hélaman, dit que Moïse et les prophètes ultérieurs enseignèrent aux enfants d'Israël que le serpent d'airain était un symbole du Christ. Quel rapport Néphi établit-il entre le serpent sur la perche et Jésus-Christ, le Fils de Dieu?

Lisez Hélaman 8:13–16

Boyd K. Packer utilise lui aussi cet incident pour nous enseigner pourquoi nous devons écouter les paroles des prophètes vivants.

«Ils reçoivent l'autorité divine. Il n'y en a pas un qui ait aspiré à la fonction qu'il détient, aucun ne s'est appelé lui-même, car ‹dans l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, on prend la place à laquelle on est dûment appelé, a dit le président Clark, place que l'on ne demande ni ne refuse› (*Improvement Era*, juin 1951, p. 412).

«‹Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, dit le Seigneur, mais moi, je vous ai choisis et je vous ai établis› (Jean 15:16).

«Nous ne sommes pas obligés de les écouter ou de faire attention à eux: nous avons notre libre arbitre. Mais les Ecritures nous proposent une leçon à étudier.

«Les enfants d'Israël entrèrent dans le pays d'Edom. Il était infesté de serpents, dont la morsure était si douloureuse et si dangereuse qu'ils les appelèrent serpents brûlants. Ils implorèrent pour être délivrés.

«. . . Moïse pria pour le peuple.

«‹L'Eternel dit à Moïse: Fais-toi un serpent brûlant, et place-le sur une perche; quiconque aura été mordu, et le regardera, conservera la vie. Moïse fit un serpent d'airain, et le plaça sur une perche; et quiconque avait été mordu par un serpent, et regardait le serpent d'airain, conservait la vie› (Nombres 21:7–9).

«‹C'est idiot, ont dû se dire certains, comment pareille chose peut-elle me guérir? Je ne montrerai pas que je suis bête en y faisant attention›, et il y en a qui n'ont pas voulu regarder. . .

«Et aujourd'hui il y en a beaucoup qui disent: ‹C'est idiot›! Comment le fait d'accepter le Christ pourrait-il me sauver?› Ils ne veulent pas tourner la tête pour regarder ni tendre l'oreille pour entendre. Ils ignorent le grand témoignage qui sort de ces conférences. Nous devrions, en fait nous devons écouter les instructions de ces hommes, car le Seigneur a dit: ‹Ce que moi, le Seigneur, ai dit, je l'ai dit, et je ne me rétracte pas; et même si les cieux et la terre passent, ma parole ne passera pas, mais s'accomplira entièrement, que ce soit par ma propre voix ou par la voix de mes serviteurs, c'est tout un› (dans Conference Report, octobre 1968, pp. 75–76).

Ce n'est pas parce qu'ils sont érudits, ou ont réussi dans leur métier ou ont beaucoup voyagé qu'il faut les écouter, mais parce qu'ils sont «appelés de Dieu par prophétie et par l'imposition des mains par ceux qui détiennent l'autorité pour prêcher l'Evangile et en administrer les ordonnances» que l'on doit écouter (5e article de foi). Ceux qui n'écoutent pas la voix d'av tissement perdent les bénédictions promises. En vérité, comme le disent les Ecritures, le péché ne profite à personne.